



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 13736

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan de lutte contre le décrochage scolaire. Le 4 décembre 2012, il a annoncé le lancement du plan de lutte contre le décrochage scolaire qui a pour objectif la création d'un accompagnement personnalisé de chaque jeune « décrocheur ». Il souhaiterait donc connaître les mesures concrètes contenues dans ce plan ainsi que leur calendrier éventuel.

Texte de la réponse

La lutte contre le décrochage constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité du système éducatif comme le précise la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 n° 2013-060 du 10 avril 2013. Afin d'éviter les ruptures et situations d'échec propices au décrochage, la mobilisation de toute la communauté éducative, en lien avec les collectivités territoriales et les représentants du monde professionnel, devra permettre, à terme, de proposer une solution à chaque jeune en situation de décrochage. Pour accompagner tous les élèves et lutter efficacement contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales, le collège devra redonner du sens à la notion du parcours et l'inscrire dans un cadre renouvelé. A partir de la rentrée 2013 sera progressivement construit le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Pour faire régresser le phénomène de décrochage, des mesures sont mises en oeuvre pour prévenir en amont les risques de décrochage et développer les solutions proposées aux jeunes décrocheurs. Il s'agit de redonner aux élèves les plus en difficulté le goût de l'école et de mieux les accompagner dans la préparation de leurs choix en matière d'orientation, en leur proposant éventuellement un tutorat. Les enseignants seront mieux associés au repérage des signes annonciateurs du décrochage, notamment de l'absentéisme. Pour les élèves en rupture plus profonde avec les exigences de la vie scolaire, en voie de déscolarisation ou en voie de marginalisation, une démarche d'aide et d'accompagnement personnalisé sera proposée dans le cadre des dispositifs relais (classes, ateliers, internats). A la rentrée scolaire 2013, des référents « décrochage scolaire » seront nommés dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Le Gouvernement s'est engagé à diviser par deux le nombre de décrocheurs sur 5 ans avec, comme première étape, 20 000 jeunes décrocheurs remis sur le chemin de la formation dès l'année 2013. Afin de concrétiser cet objectif dans les meilleurs délais, le ministère de l'éducation nationale a décidé de la mise en place des réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE). Ces réseaux ont pour mission de coordonner les dispositifs existants et de proposer à des jeunes en situation de décrochage un contrat « Objectif formation-emploi ». La circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013 prévoit le déploiement des réseaux sur l'ensemble du territoire qui permettent ainsi de coordonner et de développer l'offre des solutions proposées comme le développement de structures innovantes pour les jeunes en situation de décrochage (micro-lycées, clauses sociales, service civique...). Les réseaux FOQUALE s'inscrivent dans la continuité des réseaux « nouvelle chance » prévus par la circulaire n° 2012-039 du 8 mars 2012 et se substituent à eux ; ils se déploient sur l'ensemble du territoire. L'activité menée dans le cadre des réseaux est complémentaire de l'action menée par les collectivités territoriales. Elle s'insère dans les « pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes » qui devraient constituer des déclinaisons particulières des contrats de plans

régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP) pour lutter contre le décrochage. Pour rendre ce dispositif plus performant, l'Onisep a mis en ligne un outil à destination des jeunes « Ma seconde chance ». Il permet aux jeunes décrocheurs de trouver un lieu d'accueil proche et adapté à leurs besoins grâce à un service de géolocalisation des offres de formation et une plate-forme de « chat ». Ce service d'orientation innovant guidera plus efficacement les jeunes en situation de décrochage scolaire : www.education.gouv.fr/ma-seconde-chance.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13736

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7478

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11607